

Projet de loi présenté par le Député M. de la Roche.
Aux fins de faire déclarer Royale la partie
de la route depuis Chambéry jusqu'à la
Palme extrême frontière de France.

N^{os}
No -

La facilité et l'abréviation des communications fut de tous les temps un
avantage incontestable pour les populations et les gouvernements qui
voulent marcher vers le progrès. un tel avantage augmente progressivement au
raison de l'importance des grands centres commerciaux et politiques qu'il
s'agit de relier. - Sous ce rapport, personne n'ignore l'importance des
communications entre Paris et Turin qui peut à juste titre et doit
toujours être regardé comme le centre politique de l'Italie, les
faciliter et les abréger les moyens est donc une chose utile même urgente
dans l'état actuel de la politique.

A ces fins ^{les Messieurs ont} fait l'honneur de proposer à la Chambre de déclarer
Royale et de faire améliorer et entretenir comme telle la route qui
conduit de Chambéry à la Palme extrême frontière et de la dans le
département de Savoie, laquelle deviendrait ainsi partie intégrante de la
grande voie de Turin à Paris, en joignant celle-ci à Joigny pres
Cherbourg (France).

Par ce moyen cette route importante obtiendrait dans le seul parcours
de Joigny à Aiguebelle (Savoie) un bénéfice de 52, 54. Kilomètres

Sur les deux seules voies connues du Pont de Beauvoisin et de Genève, cette
l'économie du temps de parcours qui résulteroit de la différence du niveau
des terrains ~~à franchir~~ sur lequel les portions de route sont établies.


L'utilité de cette amélioration est évidente et connue depuis long
temps: Napoléon en avoit résolu l'exécution, la chute seule l'a empêché.
Des lors la France a ouvert une grande route depuis Joazeux jusqu'à
Betz et Serignin, France sur les bords de l'Ain, en face de la Balme
[Savoie]. — Puis la province de Savoie propre a porté à l'état de
grande route le chemin qui existoit depuis le dernier lieu à Chambéry,
Cellement qu'aujourd'hui cette voie est généralement pratiquée pour
le commerce et surtout par la diplomatie et avec votre gouvernement
est en voie de traiter avec le gouvernement français pour l'établissement
de la maille poste de Paris sur cette route, à laquelle il ne manque que
les garanties et les assurances que l'état seul peut lui assurer, à cet effet
les soussignés proposent les projets de loi suivants:

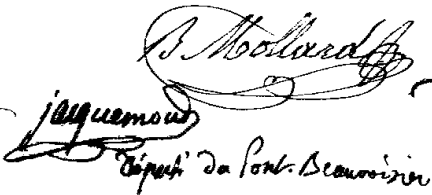
art. 1^{er}

Est déclarée Royale la route provinciale qui conduit de Chambéry
à la Balme en passant par le mont du chat.

art. 2.

A dater du 1^{er} janvier 1850. Sont applicables à cette route toutes
les dispositions de lois relatives aux routes N^{os}




Député du Pont-Beauvoisin

